



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
21 JUILLET 2020**

OBJET : Désignation des représentants de la collectivité siégeant au Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Ville de Mouy.

L'an deux mil vingt,
le vingt-un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON (arrivée à 19h15), Monsieur HAUTDEBOURG, Madame RIVIÈRE, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT (départ à 20h47), Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR, Monsieur CORTÈS, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur FEBVAY, Madame BÉRAULT, Monsieur LAMAAZI, Mesdames ROUXEL et CROS, Monsieur DERUEM (arrivé à 19h20), Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI et Madame SÉNÉCHAL.

Etaient absents :

Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BRETON.
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur LAMAAZI.
Madame DELAFONTAINE, absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SÉNÉCHAL.

Monsieur BOURGEOIS, absent excusé.

Madame Céline LENOIR est désignée secrétaire.

Désignation des représentants de la collectivité siégeant au Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Ville de Mouy.



Le Conseil,

Considérant le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et leurs établissements publics,

Considérant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans le Fonction Publique Territoriale,

Considérant l'arrêté n° 415bis/2018 du 27 avril 2018 retenant l'effectif au 1^{er} janvier 2018 pour déterminer la composition du Comité Technique de la Ville de Mouy à 95 agents, et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes soit 56.84% de femmes (54 femmes) et 43.16% d'hommes (41 hommes),

Considérant la délibération n° 54/18 du 24 mai 2018 fixant le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de suppléants) et maintenant le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la Ville de Mouy égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

Considérant qu'il ressort de l'arrêté précité que la parité Hommes/Femmes doit être la suivante :

- 3 Hommes (6 sièges x 43.16 %)
- 3 Femmes (6 sièges x 56.84 %)

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Désigne trois représentants titulaires et trois représentants suppléants du conseil municipal pour siéger au sein du Comité Technique :

Titulaires

- Monsieur Philippe TERRIER
- Madame Leïla SEBIH
- Madame Annie RIVIÈRE

Suppléants

- Madame Céline LENOIR
- Monsieur Frédéric FEBVAY
- Monsieur Philippe MAUGER

Article 2 : Désigne trois représentants titulaires et trois représentants suppléants du conseil municipal pour siéger au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail :

Titulaires

- Monsieur Philippe TERRIER
- Madame Leïla SEBIH
- Madame Annie RIVIÈRE

Suppléants

- Madame Céline LENOIR
- Monsieur Frédéric FEBVAY
- Monsieur Philippe MAUGER

Désignation des représentants de la collectivité siégeant au Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Ville de Mouy.



Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 28

Pour : 22

Contre : 2

Abstention : 4

Adopté à la majorité

Date de convocation : 10/07/2020

Date de l'affichage : 23/07/2020

N° : 43/20

Le Maire

Philippe MAUGER

